

## **EMC4 : agir de façon responsable dans ma commune**

Problématique : à mon âge, de quelles façons puis-je participer à la vie de ma ville ou de mon village ?

### **I. En participant à la réflexion dans le domaine politique**

- Ce sont les conseillers municipaux qui prennent les décisions pour organiser au mieux la vie de la commune. Pour avoir le droit de les élire, il faut habiter dans cette commune et être citoyen français (= avoir la nationalité française + au moins 18 ans).
- Cependant, certaines villes (dont Saint-Quentin) organisent un conseil des jeunes pour que les collégiens et les lycéens puissent faire des propositions et donner leur avis sur les activités et aménagements de la commune.

### **II. En participant à des actions dans le domaine de l'environnement**

Pour améliorer son cadre de vie, chaque habitant peut être actif ; il fait alors passer l'intérêt général. Par exemple, à Saint-Quentin, en mai 2016, un grand nombre d'habitants ont participé à des actions de sensibilisation autour du recyclage et ont signé une « charte de la propreté ».